### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

## DELIBERATION N° 2022.5.2 Nomenclature N° 7.5

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

> MAIRIE DE LOUDUN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

### **SEANCE DU 29 JUIN 2022**

Date de la convocation

23.06.2022

L'an deux mille vingt deux

le vingt neuf juin,

Nombre de conseillers

En exercice 29 Présents 24 Votants 29 à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS.

Maire de Loudun.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. DAZAS, Maire; Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

### **ABSENTS EXCUSÉS:**

Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme BAUDU-HASCOET, Mme LAMBERT, M. VILLAIN.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS Pouvoir de M. Gilles ROUX à M. Jean-Pierre JAGER

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

Pouvoir de Mme Sandrine LAMBERT à Mme Nicole BONNET

Pouvoir de M. Guillaume VILLAIN à M. Benjamin GANDIER

### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Projet d'extension des vestiaires, réhabilitation d'un local et acquisition d'une salle de convivialité (club house) au stade annexe de rugby : Demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 5 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé le projet de rénovation et réhabilitation du stade de rugby. Ce projet a été découpé en deux phases :

- 1/ Réhabilitation du terrain
- 2/ Projet vestiaires et espace de convivialité

La première partie du projet étant achevée, il est proposé d'engager la deuxième phase qui serait composée comme suit :

- Extension et réhabilitation des vestiaires existants
- Réhabilitation du local (rangement et buvette)
- Acquisition d'un local de convivialité (club house)

		•			
۰	4		٠	×	

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le :
Publié le : - 1 JUIL 2022
Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20220629-2022-5-2-DE Date de télétransmission : 01/07/2022 Date de réception préfecture : 01/07/2022 Suite à la finalisation de la deuxième phase du projet, les travaux sont estimés à :

⇒ Extension et réhabilitations

167 604.88 € HT

(travaux, honoraires et divers compris)

⇒ Acquisition local convivialité

45 500.00 € HT

TOTAL PROJET (arrondi) 213 1

213 105.00 € HT

Le financement serait comme suit :

⇒ DSIL 2022 (80% HT)

170 484.00 €

⇒ Ville (20% HT)

42 621.00 €

Ce projet devra faire l'objet du dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant :
  - ✓à solliciter la subvention DSIL 2022;
    - ✓ à déposer et signer les demandes autorisations d'urbanisme ;

✓ à signer tout document se rapportant à ce projet.

Pour ex rait conforme,

Joël DAZAS

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20220629-2022-5-2-DE Date de télétransmission : 01/07/2022 Date de réception préfecture : 01/07/2022